

Appel à propositions  
de recherche  
mai 2005

PUCA

► Sociétés urbaines et habitat  
La ville pour tous

# Renouveler l'urbain au nom de la mixité ?

Date limite  
de remise des projets  
30 juin 2005

# **Renouveler l'urbain au nom de la mixité ?**

Appel à propositions de recherche

Avril 2005

Plan Urbanisme Construction Architecture  
Département Sociétés Urbaines et Habitat

Cet appel à propositions de recherche « Renouveler l'urbain au nom de la mixité ? » a été élaboré par Jacques Donzelot, Conseiller Scientifique au PUCA, Marie-Christine Jaillet, Directrice du CIRUS-CIEU, Université de Toulouse le Mirail, Evelyne Perrin, chargée de mission au PUCA, et Nicole Rousier, Conseillère Scientifique au PUCA.

### **Plan Urbanisme Construction Architecture**

Directrice de la publication : Michèle Tilmont, Secrétaire Permanente du PUCA  
Responsable de l'appel à propositions de recherche : Evelyne Perrin  
mél : evelyne.perrin@equipement.gouv.fr

Chargée de communication : Josette Marie-Jean-Robert  
tél : 01 40 81 24 30 – Fax : 01 40 81 63 78  
mél : josette.marie-jean-robert@equipement.gouv.fr

Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire,  
du Tourisme et de la Mer  
Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction  
Arche de la Défense - Paroi Sud - 92055 La Défense Cedex

## Sommaire

p 5 Introduction

p 7 Les tendances lourdes de l'évolution du peuplement urbain

p 11 Les politiques de renouvellement urbain à l'épreuve de la mixité ?

p 20 ANNEXE



## **Renouveler l'urbain au nom de la mixité ?**

Le renouvellement urbain et la mixité sociale sont deux notions qui connaissent un grand succès en France, ces dernières années, avec la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) votée en 2000 et la création de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) en 2003. Elles jouissent toutes deux d'une grande fortune qui ne va pas sans un certain flou quant à leurs définitions respectives. L'imprécision s'accroît d'ailleurs du fait que l'une – la mixité sociale – sert le plus souvent de justification à l'autre – le renouvellement urbain, et qu'à la notion de mixité – sociale – est souvent adjointe celle de mixité fonctionnelle. C'est à dissiper ce flou dans les définitions de ces expressions comme dans la relation qu'elles entretiennent, que la présente consultation veut s'employer en invitant à l'analyse des pratiques et des contenus auxquels chacune renvoie en se réclamant de l'autre. Tâche complexe et difficile tant les expressions en question et leurs variantes ont diffusé dans le champ des pratiques et des savoirs sur la ville, tant elles mêlent leurs destinées au point que l'on peut justifier ou dénoncer la plupart des pratiques relevant du "renouvellement urbain" en se servant du thème de la mixité sociale... et réciproquement. La mixité sociale sert, en effet, tout aussi bien d'argument pour refuser le changement – par exemple dans les centres anciens – que pour le promouvoir, par exemple avec les opérations de démolition/reconstruction dans les grands ensembles.

Deux séminaires qui se sont tenus au PUCA ces deux dernières années permettent déjà de réduire le flou entourant ces notions et ont facilité la préparation de cette consultation. Le premier, intitulé « Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité » a été animé par M.C. Jaillot et E. Perrin. Il avait pour but de présenter et mettre en discussion un certain nombre de travaux portant sur le couple ségrégation/mixité, concernant tant l'appréciation qui peut être faite aujourd'hui de la ségrégation que les catégories qui servent à son identification

ainsi que sur les enjeux associés à la mobilisation du thème de la mixité dans le champ des politiques urbaines.

Le second, intitulé “ La ville à trois vitesses ” était animé par Jacques Donzelot et M.C. Jaillet. Il présentait une lecture de l'évolution des tendances générales affectant la ville contemporaine que sont la “ relégation ”, expression servant à désigner les zones urbaines défavorisées, à savoir aussi bien les ghettos américains que les cités françaises d'habitat social excentrées ou enclavées, la “ périurbanisation ”, cette appellation française de l'étalement urbain, et enfin la “ gentrification ”, soit la manière anglaise de désigner le retour au centre des classes aisées favorisées par la mondialisation, chacune de ces tendances contrariant d'une façon spécifique la mixité du peuplement urbain.

Ces investigations préalables aident à problématiser la question des rapports entre renouvellement urbain et mixité sociale en limitant les risques d'une lecture trop “ idéologique ” des enjeux qu'elle recouvre. Ainsi convient-il, avant tout examen des politiques et de leurs effets, positifs ou non, sur la mixité sociale, d'examiner les tendances lourdes du peuplement urbain depuis une trentaine d'années. C'est seulement sur la base de ces observations, corroborées par des comparaisons avec les autres pays européens, qu'il devient possible de questionner les politiques mises en œuvre sous le label de renouvellement urbain ou d'une appellation approchée, de façon à atteindre autant que possible la vérité des pratiques par delà le fétichisme des mots. Qu'est-ce qu'il s'agit, en fait, pour ces politiques d'enrayer, d'accompagner ou d'accélérer, dans ces tendances lourdes ? Que la mixité sociale soit mise en avant comme justification pour l'ensemble de ces politiques constitue autant l'objet d'une interrogation que le sujet de leur explication. Car la mixité sociale n'allait guère de soi auparavant dans la ville dite industrielle. Qu'est-ce qui fait qu'à présent, elle devient une exigence, une solution ? Qu'est-ce qui permet au concept de mixité sociale de relier des préoccupations aussi diverses que l'étalement urbain, la désuétude des formules d'habitat social de l'époque industrielle, l'insécurité civile et sociale, le coût croissant du foncier ? Sous le terme de mixité sociale, n'est-ce pas, en fait, à une critique des principes de spécialisation et de zonage fonctionnel de l'espace que l'on assiste, principes qui ont marqué les politiques d'aménagement urbain ?

C'est seulement après examen des politiques et de leurs ressorts effectifs qu'il convient de se pencher sur les effets des politiques conduites au nom de la mixité sociale. Parce que la rationalisation d'une politique n'est pas – pas forcément – sa principale raison d'être. Parce que les effets d'une politique ne sont pas conformes – pas toujours du moins et loin de là – aux attentes de ses protagonistes. Parce que la question de savoir si l'on peut véritablement infléchir les tendances lourdes en matière d'évolution urbaine se trouve sérieusement posée. Parce que, aussi et enfin, l'on ne sait pas si le meilleur moyen de faire prévaloir une telle exigence de mixité consiste à l'imposer frontalement ou à faciliter la mobilité dans l'habitat mais aussi dans la formation et dans l'emploi.

## **1 - Les tendances lourdes de l'évolution du peuplement urbain**

Les tendances lourdes qui organisent le peuplement de la ville et la répartition des groupes sociaux dans l'espace urbain ont été identifiées dans leurs grands traits, qu'il s'agisse de l'appropriation d'anciens quartiers populaires par les élites sociales de la nouvelle économie dans le cadre de la *gentrification* des espaces centraux, du déploiement volontaire ou pour partie contraint de l'ensemble composite des classes moyennes et salariées dans les espaces *périurbains* et ce de plus en plus loin des cœurs d'agglomération au fur et à mesure du renchérissement du foncier, ou encore du *confinement/refuge* des exclus de la nouvelle modernité dans les espaces déqualifiés des cités de banlieue. Il reste cependant à remettre au travail ces hypothèses afin de mieux établir la force de ces mouvements, leur assise et leurs ressorts ainsi que les effets de leur concomitance sur le peuplement des villes. Cette lecture appelle toutefois un certain nombre de remarques préalables relatives à l'échelle, aux données, aux méthodes, aux lieux où la conduire, aux appellations des catégories sociales qui les peuplent. D'autant que les transformations de l'économie et du travail viennent brouiller les frontières entre groupes sociaux et donc les données dont on dispose et ainsi les méthodes de l'analyse. Cela amène à solliciter de la part des chercheurs la prise en compte d'une série de difficultés si l'on veut dépasser le registre des « impressions » ou de certitudes chiffrées qui peuvent n'en être pas moins trompeuses.



- **Difficulté de trouver les échelles pertinentes.** La ségrégation s'analyse désormais à des échelles sans commune mesure avec celle de la ville industrielle, dense et ramassée sur elle-même, du fait de la généralisation de « l'automobilité » qui permet à un nombre toujours plus grand de ménages de choisir leur lieu de résidence et de s'éloigner de leur lieu de travail. Le peuplement ne peut s'appréhender qu'à l'échelle d'aires métropolitaines englobant plusieurs types de centralité. De ce fait, les processus ségrégatifs doivent s'appréhender à plusieurs échelles simultanément. Cet effet sur la ségrégation sociale plaide pour des analyses capables de conjuguer différentes échelles simultanément au lieu d'un inventaire conduit sur un seul plan.

- **Difficulté de mobilisation et d'interprétation des données.** L'essentiel des travaux s'est appuyé jusque-là sur les données des Recensements Généraux de Populations. La transformation des méthodes de l'INSEE pour apprécier les évolutions démographiques oblige désormais à se tourner vers de nouvelles sources, par exemple le fichier FILOCOM qui a fait l'objet de quelques expérimentations. La décomposition et l'émiettement de la condition salariale ainsi que la démultiplication des statuts du travail obèrent pour partie la pertinence des catégories statistiques les plus communément admises pour poursuivre ces analyses et décrire les conditions sociales. De plus, l'on peut s'interroger sur le poids de certaines variables tant dans la construction de l'identité sociale (par exemple, la variable ethnique de l'origine) que dans celle des parcours de vie (par exemple les structures démographiques des ménages). Ceci plaide pour que les travaux menés par les chercheurs questionnent les outils de mesure de la ségrégation urbaine et en proposent de nouveaux, plus qualitatifs et plus aptes à saisir les transformations qui se jouent en profondeur, et qui brouillent les frontières des classes sociales.

- **Difficulté d'un référentiel géographique trop restreint.** Nous disposons aujourd'hui d'une exploration assez fine de la recomposition des processus de ségrégation pour la Région Parisienne et l'Ile de France, dans un modèle d'urbanisation spécifique au regard de l'historicité de cette région urbaine et du rôle qu'elle a joué dans un pays longtemps très fortement centralisé. Par contre les travaux de référence manquent pour le reste des villes françaises, certes pour les

autres grandes métropoles mais également pour le tissu des villes moyennes qui constituent le cadre de vie d'une partie non négligeable de la population française. Jusqu'à quel point, les tendances lourdes identifiées dans les « villes globales » marquent-elles les grandes agglomérations, moins inscrites que l'aire parisienne dans la mondialisation ? Quant aux villes d'échelon inférieur on peut se demander si elles sont ou non soumises aux mêmes mouvements ou si leur plus grand éloignement de la scène stratégique de la compétition européenne ou mondiale les en préserve relativement.

**- Difficulté d'usage des appellations et catégories habituelles d'analyse.** Les travaux passés ont montré le rôle déterminant des classes moyennes dans la qualification sociale du peuplement urbain. Tout se passe comme si les quartiers “ bourgeois ” et ceux des “ pauvres ” tendaient de plus en plus à se spécialiser, tandis que, dans les autres, la diversité des situations tenait à l'attitude des classes moyennes allant d'une volonté de contrôle sur le peuplement du quartier (ou de la commune) à l'acceptation d'une certaine cohabitation. Or la notion même de classe moyenne est aujourd'hui à réinterroger. S'agit-il des mêmes fractions des classes moyennes qui veillent sur le peuplement ou qui recherchent ou acceptent une certaine mixité sociale ? Ces variations dans leur consentement à une certaine hétérogénéité sociale ne tiennent-elles pas à leur destinée sociale : sentiment de certaines de préserver leur statut et condition ou au contraire pour d'autres sentiment d'un certain déclassement social. Dans quelle mesure la comparaison entre villes permet-elle de prendre en considération l'histoire de chacune de ces villes qui a favorisé ou non des alliances entre classes sociales ? Est-il possible par ailleurs de déceler certaines formes nouvelles d'alliances entre catégories sociales ?

Au-delà de cette question de la co-présence ou non de classes sociales différentes, on cherchera à mieux éclairer les ressorts propres à chacune des tendances lourdes identifiées, comme celles de la gentrification, de la péri-urbanisation et de la relégation, (sans pour autant que ces trois tendances soient forcément les seules à devoir être prises en compte) quant aux comportements, stratégies et motivations des individus et des groupes sociaux qui s'y inscrivent et/ou les subissent, selon la

plus ou moins grande maîtrise de leur rapport à l'emploi, de leur cycle de vie, de leur mobilité spatiale et professionnelle, de leurs ressources financières .

Il conviendra d'analyser les tendances en question en termes de pratiques sociales de coexistence, d'échange ou d'évitement dans les espaces tant résidentiels que publics. La composition sociale d'un peuplement urbain, apprécié statistiquement, ne dit rien des situations concrètes d'interaction sociale qu'il contient. Comment s'influencent réciproquement, se combinent, ou non, mixité ou spécialisation sociale des espaces urbains et mixité dans les pratiques sociales des espaces et des temps de la ville ? Comment des espaces publics ou des événements urbains, culturels, festifs, permettent-ils sinon de créer, du moins de mettre en scène une certaine mixité sociale, des échanges ou côtoiements entre populations, habitants, commerçants, touristes ? On se demandera également à quelles conditions certains individus ou groupes sociaux sont prêts à accepter une certaine mixité sociale de leur environnement . Répondent-ils à des caractéristiques particulières : d'histoires ou de cycles de vie, de trajectoires personnelles, de modes de vie ?

Enfin, au-delà d'un schéma explicatif qui privilégie, dans les dynamiques à l'œuvre, les mouvements résidentiels, on peut aussi s'attacher à caractériser les différents types d'espaces selon la variété des activités qui y sont implantées, au regard de leur plus ou moins grande mixité fonctionnelle. À quelle échelle spatiale apprécier cette diversité des activités économiques et des emplois qui caractérise la ville ? Le ratio habitant/emploi, quelle que soit l'échelle à laquelle il est apprécié, ne rend compte que très partiellement de cette mixité fonctionnelle ; il s'agit d'élaborer des instruments de mesure de la variété des activités (économie productive, résidentielle, loisirs ou commerces) et d'analyser les relations entre cette mixité fonctionnelle et la mixité sociale : la première favorise-t-elle la seconde ?

## 2 - Les politiques de renouvellement urbain à l'épreuve de la mixité ?

Depuis une cinquantaine d'années, la notion de renouvellement urbain a sensiblement évolué, au fil du temps et selon les pays, donnant lieu à différents concepts qui se succèdent, s'opposent et toutefois se ressemblent au moins par un trait : la prétention à enrayer l'étalement urbain, la dépréciation des centres, à promouvoir une rationalisation de l'espace au service aussi bien du redéveloppement économique que du traitement social de la pauvreté, le souci enfin et surtout, de rétablir une mixité sociale de l'urbain menacée par le creusement des contrastes sociaux et ethniques entre les différentes parties de la ville au fur et à mesure que celle-ci s'étire et que se défait la forme qu'elle avait prise au temps de l'industrialisation.

La transformation de Paris sous l'égide d'Haussmann est bien un renouvellement de la ville, sans doute le plus grand qu'elle ait connu. Elle précède et prépare l'installation des industries de masse aux alentours de la ville, la déportation de la population des ateliers et des garnis vers les cités d'habitat social qui vont se construire ensuite, par à coups, mais surtout à partir du milieu des années cinquante. En ce sens, la rénovation urbaine de ces mêmes années cinquante apparaît dans le prolongement direct de l'urbanisation haussmannienne. A ceci près qu'elle n'en a plus les fastes et qu'elle envoie le petit peuple des artisans et commerçants dans les "grands ensembles" puis dans les "ZUP" afin d'installer des bureaux dans la capitale. En fait, le passage d'un renouvellement urbain inspiré par l'industrialisation à un renouvellement urbain associé à la désindustrialisation se fait insensiblement. Il devient évident lorsque l'action vise les créations spécifiques de l'urbanisation industrielle – les cités d'habitat social déconnectées de la ville – ou encore les vieux centres qui avaient été épargnés par la rénovation première manière et qui attirent à présent la classe aisée associée à la globalisation, celle dont le "retour au centre" a pris le nom anglo-saxon de "gentrification", en même temps que les municipalités grandes et moyennes, voire petites, engagent la reconquête des parties restées populaires de leurs vieux centres ou envahies par les commerces ethniques.

Aux USA, on discerne une évolution comparable avec le passage de la ville de l'industrialisation à une autre, de sortie justement de cette conformation industrielle de l'urbain. Les mesures de défense de la ville contre les effets de l'arrivée des minorités ethniques durant l'entre-deux guerres évoque la Fédéral Housing Authority envoyant en 1934 et 1938 des consignes pour empêcher l'arrivée des Noirs mais aussi d'autres minorités comme les juifs et les polonais, dans les bons quartiers des villes qu'ils pourraient déprécier. A Paris, Haussmann rejetait les ouvriers à Belleville. Aux USA, le gouvernement fédéral voulait les retenir d'y pénétrer – sans grand succès – puisque ce sont les classes moyennes blanches qui en partent. D'où le recours à une politique de rénovation urbaine (*Urban Renewal Act* de 1949 et 1954) dotée d'un double objectif : économique d'abord, en visant à faire revenir l'activité et les Blancs par la création de centres d'affaires au cœur des villes, social ensuite, en tentant d'endiguer la « taudification » par la création de logements sociaux. Ce traitement brutal des ghettos laissera place à la fin des années 70, à un traitement beaucoup moins ambitieux sur le plan urbanistique mais plus soucieux de la participation des habitants puisque la réhabilitation sera subordonnée à l'effectivité de celle-ci avec les fameuses Corporations de Développement Communautaire. Avec ces dernières, le thème de la mobilisation collective et de la mobilité individuelle remplace celui de la mixité imposée.

En Grande-Bretagne, l'industrialisation ancienne s'est accompagnée d'une politique volontariste de construction de logements sociaux dont la gestion était confiée aux municipalités, encourageant ainsi un certain clientélisme envers les classes laborieuses, mais suscitant aussi bien un très fort étalement urbain de la part des classes capables de s'émanciper de cette tutelle et de fuir la ville, toujours culturellement honnie dans la tradition britannique. La désindustrialisation s'est fait sentir très tôt et fortement en Grande-Bretagne, c'est pourquoi une " politique des centres urbains " est mise en œuvre dès les années 60, sous l'égide des travaillistes. Elle recompose de fond en comble les grandes villes industrielles anglaises et écossaises (Birmingham, Liverpool, Glasgow). Mais cette politique, brutale, suscite des résistances et, dans les années 70, la rénovation devient plus graduelle. L'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1979 donne le signal d'une réorientation économique de cette revitalisation des centres associée cette fois à

une “ destitution ” du pouvoir des municipalités (généralement travaillistes) dans le domaine du logement social.

Cette rapide évocation des politiques urbaines conduites en réaction à la désindustrialisation dans trois pays occidentaux permet de voir tout autant la pérennité de cette notion de renouvellement urbain que les variations auxquelles elle se prête durant l’histoire et à travers des situations différentes. Elle a principalement pour objectif de souligner l’intérêt d’une démarche comparative, historique mais surtout géographique de l’usage de cette notion comme de son appui ou non sur celle de mixité sociale.

Pour l’analyse de ces politiques de renouvellement urbain, on retiendra, outre l’invite au comparatisme, quatre niveaux de questionnement, non exclusifs les uns des autres :

### **1) Le registre des modes de mobilisation du principe de mixité sociale**

On ne reviendra pas ici sur l’intérêt heuristique de la mixité sinon pour reconnaître que c’est son extrême plasticité qui en a fait le succès. Chacun peut lui en donner sa propre définition et se livrer ainsi “ par devers lui ” à ses propres objectifs. Cet unanimisme de façade appelle en retour une description précise des contextes de son instrumentalisation, et ce d’autant que cette invention française laisse souvent perplexe qui ne l’est pas !. Si le renouvellement est une thématique à laquelle les autres nations européennes souscrivent toutes en ce moment, le fait qu’il doive se justifier par un idéal de mixité ne paraît pas aussi également répandu ni susciter un même enthousiasme.

Si la mixité paraît aujourd’hui mobiliser les énergies aux fins de politiques qui visent à reconfigurer le peuplement de certains lieux, ces politiques répondent cependant dans la plupart des cas à d’autres soucis, plus circonstanciés, que celui de s’attacher à rééquilibrer la cité en contrariant les tendances lourdes à l’œuvre. On peut attendre des chercheurs, moins qu’ils observent telle ou telle opération, action ou procédure, tel ou tel lieu, qu’ils ne s’attachent à identifier comment, dans une même ville ou agglomération, simultanément, en divers lieux, à

l'occasion de plusieurs programmes ou projets, la notion de mixité sociale est utilisée, adaptée à des enjeux spécifiques : ici de mixité scolaire, là de mixité résidentielle (avec les effets contreproductifs de l'une sur l'autre), ici de « désethnicisation », là de diversification du parc immobilier, là encore de constitution d'une offre nouvelle pour de jeunes ménages. Au-delà d'une analyse lexicale de sa mobilisation, on sera sensible à tout travail de décryptage de son usage, qu'il cherche à identifier soit les représentations sur lesquelles il s'appuie, soit les dispositifs concrets par lesquels les acteurs entendent la mettre en oeuvre .

## **2) Le registre des comparaisons européennes.**

S'agissant des comparaisons entre pays, les équipes sont invitées à prendre surtout l'espace de la communauté européenne comme base de référence en raison des variations nationales qu'elle offre comme des convergences induites par la politique urbaine de la commission. Pour se demander : comment caractériser les visions de la ville qui accompagnent les politiques de renouvellement urbain et la notion de mixité. Y est-elle également présente et au même titre ? Mais aussi dans quelle mesure le décalage historique et les spécificités culturelles de la rénovation urbaine " post-industrielle " de chacune des nations européennes est-il compensé par un rapprochement des préoccupations, des pratiques et du vocabulaire ? Enfin, quel est le rapport selon les contextes historiques et politiques, entre la recherche d'une revitalisation économique et celle d'une recomposition de la population ? Au nom de quels principes et selon quelles modalités se sont engagées des politiques de développement économique, en lien ou pas avec les populations résidentes : emploi, services et commerces aux ménages, mixité fonctionnelle... ?

## **3) Le registre des comparaisons dans le territoire national.**

Une même dimension comparative est requise pour l'analyse des politiques récemment réalisées ou encore à l'œuvre dans le cadre du territoire national. Soit les GPV, les ORU, les Opérations de Rénovation Urbaine selon la loi Borloo de 2003, les opérations de requalification de centre ville engagées à

l'initiative des pouvoirs locaux en association ou non avec des promoteurs privés. Dans tous les cas, il s'agit d'éviter les monographies isolées qui exposent la recherche au danger d'un propos redondant de celui des opérateurs ou des publications antérieures des chercheurs. La comparaison peut porter sur des opérations conduites dans des villes de même importance, ou bien entre des villes d'échelles très différentes, ou encore entre des opérations de rénovation urbaine de zones urbaines sensibles (ZUS) et des processus de requalification d'un centre dans la même agglomération. Ou enfin, entre des opérations visant une mixité fonctionnelle d'un quartier ancien ou d'habitat social.

Dans tous les cas, les équipes sont invitées à centrer la comparaison :

- sur le processus d'élaboration du projet : quelles forces apparaissent à l'origine, quelles sont les relations entre ces forces et les opportunités de financement qui se présentent ? Quels objectifs sont assignés à ces politiques de renouvellement urbain ? Quelle est la part respective du niveau local, ville ou agglomération, du niveau régional et national, et comment s'arbitrent les choix faits au niveau national dans les projets proposés, selon quels critères ? Comment la notion de mixité est-elle utilisée, dans chaque contexte ? Quels groupes sociaux ou ethniques désigne-t-elle comme insuffisamment ou trop présents ? Implicitement ou explicitement ?
- Sur le système des acteurs. Quels acteurs, publics et privés, sont mobilisés par ces politiques et sous quelles configurations, avec quels types d'alliances ? Comment ces objectifs des politiques s'articulent-ils avec les actions et stratégies des acteurs privés, au premier rang desquels les promoteurs et investisseurs privés, pour les contrarier, les infléchir ou les encourager et avec quelles conséquences sur le contenu et la mise en oeuvre des opérations ? Quels sont les types de capitaux appelés à s'investir dans les opérations programmées ? Quels rapports entre acteurs nationaux et locaux ? Comment le système des acteurs se modifie-t-il d'une procédure à l'autre ?



- Sur les modalités de la relation entre les décideurs et les habitants : quelles sont de ce point de vue les différences entre la rénovation d'un quartier d'habitat social et celle d'un quartier ancien ? Est-ce que l'investissement accordé à cette question varie sensiblement d'une opération à l'autre ? Quelles sont les modalités de l'information et de la consultation ? Quelle en est la temporalité ?

#### **4) Le registre des effets économiques et sociaux du renouvellement urbain.**

Au-delà des justificatifs, explicites ou implicites, des politiques de renouvellement urbain mises en œuvre, il sera intéressant d'essayer d'en analyser les effets au moins les plus immédiats, le recul n'étant sans doute pas suffisant pour en épuiser tous les aspects.

Ces effets peuvent se décliner sous quatre entrées :

- Effets sur le patrimoine bâti :

Quels reclassements d'espaces, revalorisation de certains ensembles immobiliers, dévalorisation d'autres, sont susceptibles de susciter les opérations de renouvellement urbain compte tenu de leur contexte géographique, de leurs objectifs et de leur déroulement ? Quelles en sont les conséquences sur le fonctionnement et les prix des marchés foncier et immobilier à l'échelle de la ville, voire à celle de son agglomération ?

- Effets sur la composition sociale urbaine :

Comment les différents groupes sociaux, ethniques, vont-ils se redistribuer dans la ville, se partager ses espaces et quelles modifications de la géographie sociale urbaine en résulteront : accentuation, stabilisation ou freinage des tendances lourdes évoquées ci-dessus ? Comment les différents espaces de la ville, centre, proches périphéries, péri-urbain lointain, verront-ils évoluer leur spécialisation, ou au contraire leur diversité résidentielle ? Quelles mobilités résidentielles se verront encouragées ou au contraire contraintes, bloquées ?

Quels en seront les effets sur la composition par âge des différents quartiers et sur la circulation entre les différents espaces urbains et péri-urbains selon les temporalités du cycle de vie ?

- Effets sur les pratiques sociales des ménages et des citoyens, en termes de cohabitation ou d'enfermement et de protection, de coexistence ou d'évitement ? Et ceci tant sur le plan de l'espace résidentiel en termes de redistribution des centralités que sur celui des espaces publics de la ville, aux différentes échelles concernées ?
  
- Effets sur la diversification ou la spécialisation économique des différents quartiers : comment spécialisation ou mixité résidentielle et spécialisation ou mixité économique se conjuguent, se renforcent ou au contraire jouent l'une contre l'autre, l'arrivée d'activités économiques caractéristiques de la gentrification contribuant à évincer des populations et des activités économiques plus modestes ? Les stratégies de mixité fonctionnelle produisent-elles des effets de « brassage social » ou au contraire aboutissent-elles au renforcement des risques de tension entre populations inscrites dans des rythmes sociaux différenciés ?

## **Constitution des équipes**

Les équipes peuvent privilégier un seul ou plusieurs axes de l'appel à propositions en fonction de leurs compétences et de leur discipline scientifique. Cette consultation s'adresse à des équipes de recherche en sciences sociales. Ainsi que souligné plus haut, les propositions doivent s'appuyer sur des terrains diversifiés et éviter tout caractère monographique.

Il est demandé aux équipes candidates de mentionner explicitement tout projet de recherche auquel ils participent, dans le domaine considéré, avec le concours de financements européens, nationaux, régionaux ou locaux ; ces mentions devront comporter à la fois les objectifs de ces projets, les équipes concernées et le type et le montant des financements correspondants.

## **Sélection des recherches**

Un jury de sélection, regroupant des scientifiques et des responsables des administrations concernées, sera constitué. Il évaluera les propositions sur la base de critères scientifiques (problématique et méthodologie) et sera attentif à l'adéquation des projets aux questions posées dans l'appel à propositions.

## **Coordination et capitalisation**

Un séminaire de suivi et de valorisation associant la Délégation Interministérielle à la Ville sera organisé afin de favoriser les échanges entre les équipes retenues et de les faire dialoguer avec d'autres chercheurs, et éventuellement des professionnels. Les équipes retenues s'engagent à participer aux quatre ou cinq séances de ce séminaire qui se tiendront en général à Paris (prévoir le financement dans le budget).

## MODALITES DE REPONSE

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit en annexe ci-dessous et parvenir obligatoirement :

**avant le 30 JUIN 2005, 16 heures,**

en version électronique et en document papier recto-verso, en 12 exemplaires, sans couverture cartonnée ou plastique + 1 exemplaire reproductible (non agrafé), au :

**Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire  
du logement, du tourisme et de la mer**

PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE  
Grande Arche de la Défense – Paroi Sud

92055 La Défense Cedex

à l'attention de Evelyne PERRIN (6ème étage Bureau 6.79)

### ***Renseignements au PUCA :***

Patricia RIBEAUX : tél. 01.40.81.24.53 fax : 01 40 81 63 78

mél : [patricia.ribeaux@equipement.gouv.fr](mailto:patricia.ribeaux@equipement.gouv.fr)

Evelyne PERRIN : [evelyne.perrin@equipement.gouv.fr](mailto:evelyne.perrin@equipement.gouv.fr)

Cet appel à propositions est disponible sur le site du PUCA. :

[www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca)

### ***Calendrier***

Lancement de l'appel d'offres : 28 avril 2005 .

Limite de dépôt des propositions : 30 juin 2005.

Sélection des propositions par le jury scientifique : 7 septembre 2005



## ANNEXE

### Modèle de présentation d'une proposition de recherche

**Trois documents doivent être fournis :**

**1. Récapitulatif de la proposition** (*sur papier à en-tête du pétitionnaire*)

**Titre de la proposition :** (rappeler en titre « Réponse à l'appel à propositions de recherche « Renouveler l'urbain au nom de la mixité ? »

**Axe (s) de l'appel à propositions de recherche :**

**Responsable scientifique** (nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, télécopie, mail) :

Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes) :

**Articulation avec d'autres programmes de recherche régionaux, nationaux ou européens :** Équipes étrangères associées et/ou partenariat avec des acteurs locaux, régionaux ou étrangers

**Budget prévisionnel total (T.T.C.), sans arrondir :**

**Participation demandée (s'il s'agit d'une subvention) (T.T.C.)**

Organisme(s) cofinanceur(s), s'il y a lieu :

Organisme gestionnaire des crédits :

Durée (24 mois maximum) :

**Résumé de la proposition** (1 page environ) : préciser les objectifs, les méthodes et les résultats attendus et souligner les mots-clés :

**2. Descriptif de la proposition** (*environ 15 pages*)

**Exposé de la proposition**

Question(s) de recherche traitée(s), hypothèse(s) et résultats attendus

Justification du projet au regard de l'appel à propositions

État de l'art (et références bibliographiques essentielles) sur la (les) question(s) traitée(s)

Méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier à fournir)

Cas empirique(s) traité(s) et références bibliographiques commentées sur le(s) cas empiriques(s) traité(s)

Références bibliographiques des membres de l'équipe

**Valorisation envisagée :**

Valorisation scientifique (nationale et internationale)

Valorisation en direction de l'action publique

**Équipe(s) mobilisée(s)**

Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (joindre un *CV résumé* en 1 page maximum des principaux membres et partenaires ainsi qu'une *présentation synthétique du laboratoire coordonnateur* de la recherche).

Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche régionaux, nationaux et européens (sur ces mêmes thèmes)

Partenariat envisagé avec des administrations, collectivités locales ou des professionnels

**Budget prévisionnel détaillé** (et justification des demandes financières) :

**3. Fiche de renseignements administratifs**

**Référence de l'appel à proposition :** Face à la ville « à trois vitesses » : renouveler l'urbain au nom de la mixité

**Intitulé du projet :**

**Désignation de l'organisme contractant :**

Raison sociale ou dénomination sociale

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

Forme juridique et N° SIRET, Statuts

Prénom, nom, fonction de ou des personnes ayant qualité pour engager l'organisme en matière de contrat.

**Désignation de la personne responsable scientifique du projet :**

Prénom et nom, titre et fonctions

Organisme, laboratoire

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

**Coût prévisionnel des travaux : montant H.T, TVA et T.T.C. sans arrondi :****Montant du financement demandé T.T.C. :****Durée de la recherche en mois :**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale

ministère de l'Équipement des Transports de l'Aménagement du territoire du Tourisme et de la Mer

Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment ; le PUCA développe une recherche finalisée autour de plusieurs programmes : La ville pour tous | Se loger, habiter | Organiser les territoires | Le renouvellement urbain | Le futur de l'habitat | Innover pour construire durable ; et d'ateliers thématiques assurant des transversalités entre programmes sous forme de rencontres entre chercheurs et acteurs, décideurs publics ou représentants des milieux professionnels, ainsi que des programmes d'appui : • actions régionales pour lesquelles le PUCA a suscité l'émergence de pôles régionaux d'échange sur le développement et l'aménagement des territoires • actions internationales dont European, programme européen de concours d'idées entre jeunes architectes • actions vers les professionnels • actions de valorisation et de diffusion-communication des résultats de ses travaux.

plan	urbanisme	construction	architecture
<b>► Sociétés urbaines et habitat</b>			
La ville pour tous			
Cultures urbaines et espaces publics			
Défis de la citoyenneté urbaine			
Emploi, insertion, discriminations			
Mobilités et territoires urbains			
Polarisation sociale de l'urbain et services publics			
<b>Rénovation urbaine et mixité sociale</b>			
Se loger, habiter			
Accès au logement			
Habitat et vie urbaine			
Patrimoine et retraites			
Socio-économie de l'habitat			
Trajectoires résidentielles			
L'Europe et la recherche urbaine			
<b>► Territoires et aménagement</b>			
Organiser les territoires			
Organisation de l'espace urbain et dynamiques économiques			
Politiques territoriales et développement durable			
Plate-forme internationale d'échanges sur les territoires			
Ville et aménagement			
Le renouvellement urbain			
Démolition et recomposition des quartiers			
Insécurité et violences urbaines			
Renouvellement urbain et environnement			
Rénovation urbaine et stationnement			
<b>► Villes et architecture</b>			
Le futur de l'habitat			
Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles			
Échelle et temporalités des projets urbains			
Futur de l'habitat			
Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité			
Innovations urbaines			
Maison individuelle, architecture, urbanité			
Métiers de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre			
Quartiers durables			
<b>► Technologies et construction</b>			
Innover pour construire ensemble			
Chantiers rapides CQFD			
Nouvelles technologies et construction			
Observatoire de la démarche HQE			
Palmarès de l'innovation			
Villas urbaines durables			
Énergie dans le bâtiment : PREBAT			
Bâtiment 2010			
Concevoir et construire pour l'existant			

PUCA  
plan urbanisme construction architecture

Grande Arche de la Défense  
Paroi Sud  
92055 La Défense cedex

tél. 01 40 81 24 72  
fax 01 40 81 63 78

[www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca)